

CONSEIL D'ECOLE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2017 (19h15 – 20h20)

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE CAMILLE CLAUDEL, 7 rue de la Mairie 35580 LASSY

<u>Personnes présentes :</u>	
<u>Enseignantes</u> <ul style="list-style-type: none">• Mme DESERT Hélène en CM2• Mme GUIHARD Isabelle en CM1 et directrice• Mme EVANO Mélanie en CM1/CM2• Mme MEIGNEN-RICHARD Christine en CE2 (Lu, Je, Ve)• Mme LE PICARD Céline en CE1• Mme ROUGE Alexandra en CP• Mme BEBIN Céline en CE2 (Ma, Me), CM1 (Ve)• Mme LE METAYER Laurence en MS/GS• Mme GINGUENE-REGNAULT Sabrina en PS/GS (L, Ma, Ve.)• Mme AUGER Laura en PS/MS	<u>Représentants de parents d'élèves</u> <ul style="list-style-type: none">• Mme BRAVARD Christelle• Mme CHAUDRON Laëtitia• Mme FOURNIER Carole• Mme THOBY Virginie• M. KIMMERLE Romain• Mme FOUQUART Cécile• Mme BELLAY Katy• Mme GERARD Laëtitia• M. BESCHER Fabrice <u>Mairie</u> <ul style="list-style-type: none">• M. LE CHENECHAL, Maire de Lassy• M. BOURDEVERRE, adjoint aux affaires scolaires et péri-scolaires
<u>Personnes excusées :</u>	<u>Secrétaire du premier conseil d'école :</u>
<ul style="list-style-type: none">• Mme Butault Armelle, Inspectrice de l'Education Nationale	Mme GUIHARD Isabelle, Mme BEBIN Céline, Mme FOURNIER Carole

Ordre du jour : Organisation du temps scolaire

1 - Mme Guihard rappelle les textes

L'organisation du Temps Scolaire Ordinaire se compose de 24 heures d'apprentissages scolaires réparties sur 9 demi-journées.

Toute adaptation au cadre ordinaire doit se faire sur « proposition conjointe d'une commune et d'un Conseil d'école ». Ainsi, dans le cadre d'une modification horaire dérogatoire pour l'année 2018/2019, un avis doit être rendu par le Conseil d'Ecole sur la proposition de la commune.

Cet avis (avec vote) devra confirmer ou infirmer la modification proposée par la collectivité. Si la proposition est infirmée, le conseil d'Ecole doit faire apparaître les désaccords et proposer une autre organisation.

Mme Guihard rappelle que les membres du Conseil d'école sont invités à donner un avis sur l'organisation locale de la semaine scolaire, en axant prioritairement leur réflexion sur les conditions d'apprentissage des élèves.

2 - La proposition dérogatoire de la Municipalité est présentée : retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) avec des horaires scolaires le matin de 9h00 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 16h30. Les horaires de début et de fin de garderie restent les mêmes.

3 - Cette proposition est discutée à l'aide du questionnaire de l'Education nationale en mettant en évidence les opportunités et les difficultés en ce qui concerne les apprentissages scolaires et le socle commun de connaissances et de compétences.

4 – Déroulement du vote

Seuls les 9 enseignants titulaires des 9 classes votent dans un souci d'équité avec le nombre de parents élus titulaires.

Les parents élus votent proportionnellement au résultat de l'enquête qu'ils ont effectuée auprès des parents d'élèves.

Chacun doit se prononcer « POUR » ou « CONTRE » la proposition dérogatoire de la commune

5 - Résultats du vote

POUR	CONTRE	RESERVE (abstentions)
Parents élus : 5	Parents élus : 4	0
Elus de la commune : 2	Elus de la commune : 0	0
Enseignants : 8	Enseignants : 1	0
15	5	0

Les secrétaires de séance : Mme Bébin Céline, Mme Fournier Carole

La directrice : Mme Guihard Isabelle